

GRAND CUBZAGUAIS

# Les riverains des digues alertent sur leur sort

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024, les digues du Grand Cubzaguais n'ont plus de valeur juridique, en raison d'un vote de la communauté de communes du Grand Cubzaguais intervenu en juin 2023, suscitant l'incompréhension de certains riverains de la Dordogne. Ils viennent de créer une association.

« Nous voulons que la Communauté de communes revoye sa copie et nous prenne en considération ». Le message des riverains des digues du Grand Cubzaguais est clair.

Depuis la fin du mois de mars, cinq d'entre eux ont créé une association, Aquaterra Aquitaine, pour alerter sur leur avenir, les digues du Grand Cubzaguais n'étant plus reconnues comme telles depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024.

## Éléments de contexte

Cela est dû à la loi dite Maptam de « modernisation de l'action publique territoriale » du 27 janvier 2014. Cette dernière redéfinissait le portefeuille de compétences des conseils régionaux, départementaux, mais également du bloc communal (mairies et intercommunalités). C'est cette loi qui a instauré la compétence « gestion des milieux aquatiques et protection des inondations » (Gemapi), exclusive et obligatoire pour les communes et intercommunalités depuis 2018. Parmi les mesures induites dans le cadre du Gemapi, la création d'une taxe éponyme, mais également la gestion et l'entretien des digues déclarées du territoire communal ou, dans le cas du Grand Cubzaguais, intercommunal. Ainsi, les communautés de communes et métropoles avaient jusqu'au 30 juin 2023 pour voter la reconnaissance - ou non - des digues déclarées (dites « régulières ») du territoire.

En résumé, les collectivités devaient se prononcer pour ou contre



Les représentants de l'association Aquaterra Aquitaine à Cubzac-les-Ponts. De g. à d. Thierry Lievre-Cormier (vice-président), Benoît De Grieve (président), Marie-Éliane Drake, Florence Prud'homme (trésorière) et Damien Rey-Brot.

© Photo YD

prendre à leur charge la gestion et l'entretien des digues. Un choix lourd de conséquences, puisque la non-reconnaissance du système d'endiguement implique la fin de son existence administrative et, à terme, leur « mise en transparence », à savoir l'ouverture de brèches laissant passer l'eau. Dans le Nord Gironde, le Blayais, la Cali (Libournais) et la CDC de l'Estuaire ont décidé de reconnaître les digues, tandis que le Fronsadais a demandé, en juin 2024, un moratoire sur la question le temps d'approfondir ses recherches. Le Grand Cubzaguais, de son côté, a choisi de ne pas reconnaître les 24 kilomètres de digues de son territoire, en raison d'un coût financier trop important : 23 millions d'euros de travaux de remise en état des digues sur environ vingt ans, auxquels il faudrait ajouter 300 000 euros par an pour l'entretien, soit une somme avoisinant les 1,5 million d'euros par an.

## « Le coût des dommages est largement sous-estimé »

Un argument financier, comme la décision de ne pas classer les digues, qui ne passe toujours pas auprès des riverains de l'association Aquaterra

Aquitaine. Ils nous ont donné rendez-vous à Cubzac-les-Ponts, chez Marie-Éliane Drake, riveraine d'une digue de 600 mètres. « Ils se cachent derrière le coût des travaux, mais le coût des dommages en cas d'inondations serait bien supérieur, sans parler de la dépréciation du foncier » peste Thierry Lievre Cormier, riverain de la même digue, côté Saint-André-de-Cubzac, invoquant par ailleurs que « la valeur des dommages a été largement sous-estimée » tandis que celle des coûts de réhabilitation, selon eux, « est surestimée ».

« D'autant qu'il y a des solutions alternatives, qui coûteraient moins cher » affirme le Prignacais Benoît de Grieve, président de l'association Aquaterra Aquitaine. En effet, d'après ce dernier, il est possible d'utiliser de la terre récupérée de chantiers de terrassement. « La DDTM l'a déjà validé pour un syndicat, le Symadig (ndlr, syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde, dont le périmètre s'étend de Saint-Seurin-de-Bourg à Mortagne-sur-Gironde) qui rachète de la terre de terrassement » évoque le Prignacais. « D'autant qu'à l'époque, c'est comme cela que les 600 mètres linéaires de la digue de Cubzac ont été construits. Et ça n'a rien coûté, tout en permettant de

valoriser de la terre argileuse » renchérit Thierry Lievre-Cormier.

## Une décision politique qui a des conséquences

Outre l'aspect financier qui, selon eux, mériterait d'être revu, les représentants de l'association Aquaterra Aquitaine regrettent le choix politique du conseil communautaire. « Il n'y a pas ou peu eu de communication, de la part de la communauté de communes sur les conséquences de ce vote : aujourd'hui, les habitants riverains des digues n'ont plus le droit à la protection de leur vie et de leurs biens, ces digues n'existent juridiquement plus et doivent être écrasées » signale Benoît de Grieve.

Ils ont demandé à être reçus par la communauté de communes, ce qui leur a été accordé au mois d'avril. « Pour l'heure, on n'a pas eu de réponse satisfaisante. En gros, on nous inonde pour pas que les habitants d'en haut soient inondés » s'agace Damien Rey-Brot, membre de l'association et habitant de Port-Neuf, entre Saint-André et Saint-Gervais. « Il y va de la vie des personnes, rappelez-vous la tempête Xynthia et tous ces gens en Vendée piégés dans leurs maisons au moment des inondations » enchaîne Thierry Lievre-Cormier.

## Continuer à alerter

Aquaterra Aquitaine s'interroge également sur les inondations récurrentes dont est victime le vignoble du Château Grand Jour, à Prignac-et-Marcamps. « Les vignes ont été inondées plusieurs fois, dont une juste avant la date butoir du 1<sup>er</sup> juillet 2024. Mais comment ça se passe dans ces cas-là ? Officiellement, la digue n'existe plus depuis cette date... »

L'association, qui organisait le 23 avril une réunion publique à Prignac-et-Marcamps, entend bien continuer de faire entendre son cri d'alarme jusqu'à obtenir des avancées sur leur situation. Aquaterra Aquitaine revendique aujourd'hui une cinquantaine d'adhérents, « pas uniquement riverains des digues », et entend bien utiliser tous les leviers pour obtenir gain de cause. « Bordeaux Métropole est en train de mener des travaux de réhabilitation et consolidation des digues, sur l'autre rive de la Dordogne. Ça pourrait nous ouvrir une brèche : si ce genre de travaux est mené sur une rive, ils devraient l'être également sur l'autre... » affirme Benoît de Grieve.

Yoan Denéchau

## « La solution doit être individuelle et pas collective » - Célia Monseigne

Contactée, Célia Monseigne, vice-présidente du Grand Cubzaguais en charge de la planification et des solidarités territoriales, entend les inquiétudes des habitants. Pour autant, elle ne soutient pas le classement des digues. « Hormis la digue gérée par le syndicat du Moron, là où la rivière se jette dans la Dordogne, il n'y a aucune digue publique. Le problème, c'est que pour l'État, la gestion des digues par les particuliers n'a plus lieu d'être. On ne peut pas engager la collectivité à hauteur d'un million et demi d'euros par an - rien que pour réhabiliter et entretenir les digues - pour protéger 80 habitants, avec tout ce que ça signifie en termes d'augmen-

tation de la fiscalité » plaide la maire de Saint-André-de-Cubzac. Cela ne veut pas dire laisser les riverains à l'abandon pour autant, « c'est notre mission d'élus de protéger la population ». Selon l'édile, la situation doit être regardée au cas par cas : « les systèmes d'endiguement ont vocation à protéger des ensembles collectifs. Si vous prenez le Grand Cubzaguais, la quasi-totalité des habitants qui habitent en zone à risque d'inondations sont à Plagne, aux ports de Cubzac et de Bourg, où il n'y a pas de digues. Sur ces sites, les habitants ont toujours vécu avec l'eau. À mon sens, la solution aux inquiétudes des habitants sera individuelle ».

## Des études complémentaires sont en cours

À la lumière de l'étude menée par le bureau d'études Artelia dans le Grand Cubzaguais entre 2019 et 2021 (qui a abouti au non-classement des digues), des études complémentaires sont en cours, cette fois à l'échelle du syndicat mixte pour le développement durable de l'estuaire de la Gironde (Smiddest), pour définir un zonage des biens et personnes les plus à risque, avec des scénarios de submersion qui prennent désormais en compte l'élévation du niveau de la mer liée au changement climatique. « Les territoires qui n'ont pas classé les systèmes d'endiguement ont de-

mandé ces études afin de mettre en place des programmes pour protéger ces populations. Derrière, nous pourrions monter un programme d'accompagnement avec le PAPI ». Un sigle qui signifie Programme d'actions de prévention des inondations. Ce dernier prévoit pour les habitants en zone à risque la possibilité de se faire accompagner par l'État à hauteur de 80% selon les travaux. D'après Célia Monseigne, qui est également présidente du Smiddest, les premiers éléments de l'étude complémentaire devraient être connus d'ici la fin de l'année 2025. « On lancera le dossier PAPI dans la foulée pour aider les habitants à se protéger individuelle-

ment. Le Grand Cubzaguais, dans sa globalité, n'a pas besoin d'être protégé des inondations. » La Cubzaguaise souligne également l'importance « d'apprendre à vivre avec le risque plutôt que protéger les gens de tout ». Elle évoque les travaux menés récemment à Saint-André autour du plan communal de sauvegarde et l'arrivée prochaine d'un plan intercommunal de sauvegarde. L'édile s'arrête également sur une expérimentation menée en Charente-Maritime, où des digues ont été partiellement ébréchées dix ans plus tôt. « En dix ans, les berges se sont engraisées et rehaussées. Des éleveurs de moutons sont revenus sur ces terres, depuis. »